

Montréal, le 26 novembre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Simon Turmel
Hydro-Québec, Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

OBJET : Demande du Transporteur et du Distributeur relative à la construction du nouveau poste de St-Jérôme à 120-25 kV et à son alimentation
Dossier Régie de l'énergie : R-3913-2014

Cher confrère,

La Régie donne suite, par la présente, à la séance de travail tenue le 25 novembre 2014 dans le dossier mentionné en titre.

Tel que convenu, la Régie fournit, ci-après, la liste des engagements pris par le Transporteur lors de cette séance.

Engagement 1 : Préciser la date d'inclusion, à la base de tarification du Transporteur, des actifs associés aux départs de lignes à 120 kV prévus au poste source du Grand Brûlé. En particulier, préciser si cette date correspondra à la date d'inclusion, à la base de tarification, des coûts liés au projet futur de la ligne à 120 kV;

Engagement 2 : Préciser la date de versement de la contribution du Distributeur et mentionner si celle-ci correspond à la date de mise en service du projet excluant les départs de lignes à 120 kV prévus au poste source du Grand Brûlé ou à la date de mise en service du projet incluant ces départs de lignes ;

Engagement 3 : Préciser si le calcul de la contribution du Distributeur est basé sur le coût total du projet ou sur le coût du projet excluant les coûts en amont des postes satellites, soit ceux du poste source du Grand Brûlé;

Engagement 4 : Fournir une ventilation de la prévision de charge de 120,1 MVA associée au poste de Saint-Jérôme, pour 2016-2017 et ce, pour chacun des postes suivants :

- Arthur-Buies;
- Lachute;
- Mirabel;
- Rolland;
- Saint-Sauveur.

Le Transporteur aura jusqu'au **2 décembre 2014 à 12h**, pour répondre à ces engagements.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml